

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Raphaël Grandjean, Mme Anik Freuler et consorts intitulé « Encourager les déplacements à pied de la population sur notre territoire communal » ainsi qu'au postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG intitulé « La Glandoise : Une promenade autour de la Ville pour notre bien-être »

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 29 juin 2023, 18h30

Chemin du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2ème étage

Municipale responsable: Mme Christelle Giraud-Nydegger

# **RÉPONSE DE LA MUNICIPALITE**

#### **P**RÉAMBULE

La marche à pied nécessite des itinéraires régis par la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR). Outre le but d'établir des plans directeurs, elle précise le type d'infrastructures composant les dits cheminements, ainsi que les lieux d'intérêt devant être desservis ou reliés.

La Confédération, par le biais de la Loi fédérale¹ et de son Ordonnance², confère aux Autorités cantonales la responsabilité de pourvoir à l'aménagement, l'entretien et la signalisation des chemins. Le Canton doit aussi établir un plan directeur cantonal des chemins, ainsi que la coordination avec les cantons voisins pour garantir la continuité des itinéraires pédestres, leur mise en valeur et leur pérennité. Toutefois, la LCPR confie également aux communes le soin d'établir, si besoin, un plan prévoyant des chemins de randonnée d'importance régionale ou communale complémentaires aux plans cantonaux.

Le Plan directeur cantonal (PDCn)<sup>3</sup> établit, quant à lui, que les déplacements non motorisés (marche à pied et cycles) représentent moins d'un tiers du temps de déplacement, alors qu'en Suisse, ils représentent un 40%. Par ailleurs, au niveau national, 34% des trajets en voiture n'excèdent pas trois kilomètres. Par conséquent, il est estimé que des mesures d'encouragement ciblées permettraient d'accroître la part du trafic cycliste de 50% et celle des trajets accomplis à pied de 20% dans les périmètres densément construits, comme Gland notamment.

Pour ce faire, il est indispensable de sensibiliser la population et l'ensemble des acteurs économiques sur les bienfaits de la marche à pied, que ce soit dans les enjeux environnementaux, sociétaux ou de santé publique. Le dernier point est d'ailleurs relevé par le présent postulat et la Municipalité tient à rappeler qu'une réponse spécifiant les singularités de la Ville de Gland en matière de développement urbanistique en faveur de la mobilité douce a été faite en 2022<sup>4</sup>. Sa conclusion, du point de vue des espaces publics et de l'urbanisme, découlant du diagnostic, démontre la volonté de la Municipalité d'améliorer les déplacements, notamment ceux des piétons, en officialisant les servitudes en place, en identifiant et signalant les cheminements existants tout en les équipant de bancs et de points d'eau. Cette vision rejoint donc les demandes formulées par les présents postulats.

#### **SITUATION ACTUELLE**

La Ville de Gland, bien qu'en croissance démographique constante depuis plusieurs décennies, demeure concentrée dans un périmètre relativement compact. En effet, la grande majorité du tissu bâti est inscrit dans un cercle d'un kilomètre de rayon autour de la gare. Sa taille et sa faible dénivellation permettent à la quasi-totalité du territoire de se situer à moins de 15 minutes à pied de ce centre névralgique. En outre, ce temps de parcours permet à ce mode de déplacement d'être concurrentiel, en tout cas avec les transports en commun.

Le diagnostic établi par le Plan Directeur de la Mobilité et du Stationnement (PDMS) émet le constat positif que la part des déplacements en marchant s'élève à 22% (tous déplacements confondus, quel que soit le motif, sur et à travers le territoire glandois). Si l'on considère uniquement les déplacements effectués intramuros, cette proportion passe à 50% contre 42% en transport individuel motorisé, le solde étant partagé entre les transports publics et le vélo. Cela signifie que **Gland possède un taux de marche interne supérieur aux moyennes étatiques** et par voie de conséquence, démontre une connaissance déjà forte des cheminements piétonniers de la part de sa population.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), art.3-4-6-7.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ordonnance sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (OCPR), art.4-5-6.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Plan directeur cantonal - Version actuelle | État de Vaud (vd.ch).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Réponse de la Municipalité au <u>postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! ».</u>

Du point de vue des loisirs, deux types d'itinéraires (Annexe III) sont recensés sur le territoire communal :

- Les itinéraires régionaux: ces chemins sont définis à l'échelle de la Suisse et sont jalonnés et cartographiés dans le PDCn. Il s'agit de la Via Jacobi, du sentier du baron Guiguer et de l'Alpenpanorama-Weg;
- Les itinéraires communaux : ils sont proposés via le site internet⁵ de l'Administration et offrent la possibilité de découvrir la Commune sous l'angle de la balade et en toute tranquillité. Ce sont les huit promenades citées dans le postulat de M. Binggeli et consorts.

L'ensemble des promenades offre un total cumulé d'environ 150 km pour un temps de parcours de plus de 40 heures. Celles-ci sont réparties sur le territoire communal, mais ne possèdent effectivement pas la possibilité de réaliser une boucle péri-urbaine de la Ville. Cependant, certaines passent par la gare qui devient ainsi un point de départ ou d'arrivée offrant aux touristes et aux habitants la possibilité de venir en transport public. Pour les autres itinéraires touristiques, la majorité des départs sont à moins de 20 minutes à pied.

Précisons encore que Gland fait partie d'une étape de l'Echappée Jurassienne répertoriée en tant qu'itinéraire international, offrant à la population glandoise une longueur supplémentaire de 20 km pour environ 5 heures de marche. Pour information, le parcours global possède un linéaire de 352 km reliant la ville d'art et d'histoire de Dole dans la plaine jurassienne à la station des Rousses dans les hauteurs du massif transfrontalier du Jura.

Au niveau des infrastructures, le réseau routier est d'environ 40 km, représentant une surface de plus de 250'000 m2. Il se compose principalement de chaussées, mais intègre aussi des trottoirs faisant les liaisons piétonnes urbaines entre les différents lieux attractifs de la Ville. Or, à Gland, la part actuelle de trottoirs construits avec une délimitation claire et un gabarit suffisant est faible. Ce fait provient d'un aménagement du domaine public classique de la seconde moitié du XXème siècle en fonction de la circulation motorisée et de son faible gabarit.

Cependant, ce constat est atténué par une stratégie politique en faveur des piétons et vélos marquée depuis 2006 avec le Plan des Mobilités Douces<sup>6</sup> (PMD), qui préconisait principalement l'instauration de zones 30 et de zones de rencontre, ainsi que la réalisation du passage sous-voies à la gare. Il est important de rappeler les principes des différents régimes de vitesse :

- Zone 30 : les conducteurs sont tenus d'y rouler « de manière prudente et prévenante ». Le trafic motorisé y reste cependant prioritaire.
- Zone 20 (zone de rencontre): les piétons peuvent « utiliser toute l'aire de circulation ». Ils y bénéficient de la priorité, mais ne doivent toutefois « pas gêner inutilement les véhicules ».

#### **PLANIFICATION DIRECTRICE**

Comme mentionné en préambule, il y a deux moyens de planifier un réseau piéton et lui donner un ancrage juridique : soit le plan directeur, soit le plan du réseau piéton. A ce jour, la Ville de Gland n'est pas dotée de tels documents. En revanche, le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU) a répertorié les sentiers existants dans le Plan directeur cantonal (SuisseMobile et inventaire des chemins pédestres).

Outre ces planifications et le Plan Directeur de la Mobilité et du Stationnement (PDMS) en cours, il est important de souligner la collaboration avec Région de Nyon et le partenariat au sein des Périmètres d'Aménagements Coordonnés d'Agglomération (PACA) du Grand Genève au sujet des mobilités, notamment par l'élaboration d'une stratégie mobilité multimodale 2050.

Les lignes directrices émises ces dernières années par les différents groupes de travail et décisionnels sont dispensées de manière forte dans le plan des investissements de la Commune. En effet, depuis déjà l'ancienne législature, l'axe du développement de la mobilité douce est ancré dans chacun de nos projets, voire fait office de projets avec cet unique thème pour les itinéraires prépondérants (passerelle mobilité douce Nyon-Gland, amélioration du passage inférieur de l'Avenue du Mont-Blanc, requalification de la Rue

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Promenades à Gland

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> En cours de révision par le biais du préavis <u>n°95/2021 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'élaboration d'un</u> Plan Directeur de la Mobilité et du Stationnement.

de la Gare, etc.). Les principes de base sont complétés par des documents cadres visant à atteindre les objectifs de report modal et/ou de confort de vie des citoyens. En effet, le développement de la mobilité piétonne doit tenir compte du contexte local et dans le cas de Gland nécessite une amélioration des infrastructures y relatives en les rendant attrayantes et sûres. Cette remarque prévaut d'autant plus pour les écoliers, les pendulaires, les déplacements de la vie quotidienne, mais aussi pour les loisirs.

Outre ces contraintes « techniques », il est impératif de déterminer les lieux de vie des citoyens ainsi que les lieux touristiques et/ou de loisirs. Pour ce faire, le distinguo entre le jour et la nuit a toute son importance. Il est aisé de constater que les commerces, les collèges et le centre sportif<sup>7</sup> ont vocation de jour, tandis que les hôtels, cafés et restaurants attirent leur clientèle principale en soirée.

On constate que les lieux de jour sont épars sur le territoire avec deux zones commerciales au centre (Vieux-Bourg et Mauverney), mais séparés par les voies CFF. De nuit, la Ville de Gland a une vie relativement attrayante avec de nombreux cafés et restaurants éparpillés. Les secteurs les plus attractifs sont néanmoins le secteur de la gare, le quartier des Tuillières et le Vieux-Bourg. Par voie de conséquence, le Plan Lumière renforcera la sécurité et confort d'usage des infrastructures routières, notamment pour les piétons lors de leurs sorties hivernales ou nocturnes.

## 1. Chemins pour piétons

Concrètement, cette législature vit un accroissement des infrastructures en faveur des piétons avec la réalisation ou la rénovation de quasi 3.5 km de trottoirs cumulant près de 4'750 m2 de surface, et l'instauration de deux zones de rencontre (gare sud, Vieux-Bourg) d'une surface totale d'environ 4'200 m2, où le marcheur est prioritaire. Ces mesures offrent un cumul de près de 9'000 m2 de nouvelles surfaces piétonnes sécurisées à l'intérieur de la localité. L'arborisation de ces nouveaux itinéraires est étudiée en parallèle et accompagnera dès que possible ces aménagements.

La Municipalité, pour pallier le manque de gabarit du domaine public, agit tout autant sur les parcelles privées, notamment lors du dépôt des projets à la mise à l'enquête. En effet, un consensus est engagé avec les promoteurs afin de créer des servitudes de passage à pied en faveur du public dès que possible, et d'offrir à la population des cheminements complémentaires, des raccourcis ou des liaisons hors contexte routier. Ces itinéraires répondent ainsi au critère attractif par des liaisons paysagères qualitatives. Concernant, les parcelles déjà construites, le diagnostic des espaces publics a identifié les lignes de désirs, c'est-à-dire les itinéraires officieux empruntés aujourd'hui par la population, permettant au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) d'agir auprès des propriétaires concernés afin de les sensibiliser à cette thématique et d'obtenir une servitude de passage (Annexe IV).

## 2. Chemins de randonnées pédestres

Au niveau des loisirs et donc des chemins pédestres, la Ville ne peut pas être le seul acteur dans l'élaboration d'un nouvel itinéraire. En effet, la particularité d'avoir une « couronne » récréative en périphérie fait que l'on se retrouve rapidement sur le territoire des communes limitrophes et il est indispensable d'avoir une coordination inter-communes pour garantir la continuité du cheminement. La mise en place d'une promenade autour de la Ville demandée par le postulat de M. Binggeli et consorts n'y échappe pas. De plus, à l'instar du sentier du baron Guiguer, des lieux d'intérêt doivent être identifiés afin d'offrir une attractivité touristique qui garantisse la fréquentation de l'itinéraire en question.

Dès lors, l'Exécutif a procédé à l'évaluation de deux itinéraires piétons : le premier en localité afin d'être la seule autorité apte à sa mise en place, et le second pour réaliser « La Glandoise ».

#### Le Chemin des Fontaines (Annexe V)

La Ville possède un nombre important de fontaines ; cet ouvrage permet de faire le lien historique et évolutif des différents quartiers de la Ville. Il semble donc intéressant de mettre en valeur ce patrimoine communal. D'ailleurs, le projet du réaménagement du Vieux-Bourg<sup>8</sup> prévoit un éclairage spécifique et une rénovation de l'ensemble des fontaines historiques. Pour finir, l'installation de nouvelles fontaines est souvent prévue dans

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Réponse de la Municipalité au <u>postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au centre sportif En Bord ».</u>

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Préavis municipal n°20/2022 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg

les projets visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, ce qui permet de démontrer soit le côté moderne des aménagements, soit la singularité artistique, comme c'est le cas de la place de gare sud.

De façon concrète, ce cheminement prévoit de débuter sur la place publique du quartier Eikenøtt pour se rendre jusqu'à la plage communale, tout en déambulant dans les différents secteurs de la Ville. La première fontaine rappelle l'année de construction de la place en 2014, et le parcours conduit le visiteur directement dans le centre historique. En effet, le Vieux-Bourg possède le plus vieil ouvrage datant de 1896 et la majorité des points d'eau datent des années 50. Ce secteur s'achève devant le Temple où le projet du Vieux-Bourg prévoit l'installation d'une fontaine sous forme de jets d'eau et marquera l'entrée du parcours sur la rue cyclable jusqu'à la place de la gare sud qui bénéficie d'un ouvrage artistique datant de cette année. Le solde du parcours sera marqué par les différents âges des constructions, de 1980 à ce jour.

Au niveau de la signalétique (Annexe VI), outre un fléchage arborant un martin-pêcheur (Alcédinidés) afin de faire le lien avec le fil de l'eau, un marquage au sol en forme de patte d'oiseau donnera l'impression de suivre le mouvement d'un cours d'eau naturel, depuis l'amont de la Ville jusqu'à se jeter dans le lac en aval.

#### II. La Glandoise

La superposition de toutes les balades existantes (Annexe III) démontre que l'ensemble de la périphérie et quasi la totalité des lieux d'intérêt urbain sont déjà desservis et donc accessibles à pied. La création de La Glandoise sert donc uniquement à relier ces diverses marches pour lesquelles la jonction est parfois de très courte distance et dans tous les cas déjà connue, voire intuitive, pour la population.

Cette balade possèderait un linéaire de 18.70 km pour un temps de marche approximatif de 4h30<sup>9</sup>. Traversant d'autres communes, elle nécessite une coordination intercommunale ; du point de vue financier, tenant compte de l'expérience du sentier Guiguer, elle génère un investissement d'un ordre de grandeur de CHF 150'000.-.

### MOBILIERS EN FAVEUR DES PIÉTONS

Afin de séduire et inviter la population à l'usage des infrastructures de mobilité douce, il est nécessaire d'agrémenter le réseau par du mobilier adéquat (bancs, points d'eau, etc.). De l'ombrage suffisant est également un atout pour la marche et il convient donc d'entrevoir chaque projet à travers les contraintes du Plan Climat. En l'occurrence, l'intégration des réflexions du type « nature en ville » et le choix des matériaux propices au développement durable (lutte contre les îlots de chaleur) font partie intégrante du cahier des charges de nos services communaux. La Municipalité tient à rappeler que le projet du Vieux-Bourg<sup>10</sup> en cours de réalisation fait office d'une étude parallèle opérant la politique environnementale communale en regard de l'adaptation au changement climatique.

Du point de vue réglementaire, la norme<sup>11</sup> précise que le mobilier urbain est de préférence disposé à l'extérieur des surfaces piétonnes et, dans tous les cas, de manière à assurer une zone de passage libre d'au minimum 1.80 m, pour permettre le croisement de deux personnes. Il doit aussi être perceptible avec une canne blanche et être espacé, de préférence, de 200 à 300 m.

Dans le contexte local de la Commune, le gabarit du domaine public ne permet pas de répondre positivement à cette norme, notamment le périmètre global du projet du Vieux-Bourg implique la réalisation d'un trottoir en règle générale d'une largeur minimale normative de 1.50 m<sup>12</sup>. Cela signifie qu'il est en majorité impossible d'équiper les itinéraires piétonniers de mobiliers sans réaliser des expropriations foncières.

En revanche, le recensement des assises sur le territoire définit une centaine de mobiliers (bancs et chaises) et permet d'identifier les lieux équipés démontrant une couverture suffisante et répondant à la norme dans le milieu bâti. Ce bilan positif est toutefois à atténuer pour les itinéraires piétons amenant en périphérie de

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> La vitesse de déplacement généralement admise pour les piétons est de 4 km/h.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Intégration du <u>concept « Nature en Ville » au projet de réaménagement du Vieux-Bourg</u>

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Normes VSS 640 075 « Trafic piétonnier, espace de circulation sans obstacles ».

<sup>12</sup> Normes VSS 640 070 « Trafic piétonnier, norme de base ».

la Ville, notamment en direction de la Promenthouse et au Lavasson du côté sud des voies CFF. Le bord du lac possède également un manque d'assises (Chemin de la Falaise, RC1) qu'il convient de combler.

#### **MESURES DE SENSIBILISATION**

La Commune développe une offre très variée de manifestations et d'événements qui contribuent à la promotion de la marche à pied et de l'activité physique en général. Il s'agit notamment de « Gland ça marche », « Gland spring run », « Bike, walk & brunch », « Bike to work » (qui intègre désormais les déplacements à pied) ou encore la Semaine de la mobilité.

Les plus jeunes glandois-e-s sont sensibilisés à la marche dès leur enfance, avec la possibilité de se rendre à l'école en intégrant un Pédibus. Sous la conduite d'un adulte, en suivant un itinéraire avec des arrêts et un horaire prévu à l'avance, les enfants intègrent les règles de sécurité et de comportement dans la circulation et s'approprient la Ville tout en constatant que les distances permettent d'effectuer les déplacements à pied.

Outre ces offres, la communication est l'atout principal dans la sensibilisation de la population à la marche à pied. Consciente du pouvoir des nouvelles technologies dans les outils de communication, la Municipalité a rejoint Cartolacôte, plateforme qui permet la réalisation de cartes interactives au bénéfice de la population. Ces dernières doivent être développées et permettront aussi de mettre à jour notre page internet dédiée aux promenades. La constitution de fascicules pour des publics cibles, comme les écoliers, sont à créer pour leur permettre de connaître les cheminements sécurisés et hors trafic routier. Pour finir, il est prévu d'y indiquer la signalisation décrivant les points d'intérêt et les temps de parcours, ou simplement informant les citoyens sur leur droit d'emprunter un itinéraire (Annexe VII), comme signalé en préambule de cette réponse.

#### **SYNTHÈSE**

La politique menée ces dernières années aboutit à un taux de 50% de déplacements à pied à l'intérieur de la localité, ce qui est au-dessus des moyennes étatiques. De plus, les travaux en cours et projetés jusqu'à la fin de cette législature visent à accroître la sécurité piétonne en augmentant considérablement les infrastructures y relatives. Le mobilier accompagnant la marche est suffisamment dispensé dans le centre urbain, mais un développement potentiel intervient sur les itinéraires débouchant sur les loisirs périphériques de la Ville. Afin de répondre aux normes, des servitudes de passage semblent nécessaires et les services communaux approcheront les propriétaires concernés.

Du point de vue des cheminements touristiques, la Commune est dotée d'un bon nombre de balades, qu'elles soient cantonales ou communales, permettant la découverte de l'ensemble des lieux d'intérêt de notre belle cité.

Pour finir, la sensibilisation de la population est l'axe principal envisagé par l'Exécutif pour encourager les déplacements à pied. Pour ce faire, des livrets spécifiques aux utilisateurs tels que les écoliers seront élaborés, et une signalisation caractéristique visant à informer les badauds des servitudes de passage à pied en faveur de la Commune viendra compléter les itinéraires du domaine public. L'emploi des nouvelles technologies (application, site, Cartolacôte, etc.) modernisera la communication et permettra la mise à jour des données actuelles des cheminements existants.

De manière synthétique, les mesures proposées sont résumées dans le tableau ci-après :

M	esures	Coûts	1 an	Législature actuelle	Au-delà de la législature
-	Signalisation (fléchage et marquage au sol)	15'000	x		
-	Livrets des itinéraires par type d'utilisateur	5'000	х		
-	Mesures de sensibilisation (manifestation, flyers, etc.)	10'000		х	х
-	Système d'information du territoire (SIT)	25'000		х	
-	Achat et mise en place de mobilier	30'000		х	
-	Chemin des Fontaines	25'000		х	х

## CONCLUSION

Du fait de sa taille modérée et de sa topographie relativement peu marquée, le territoire de la Commune de Gland est propice aux déplacements à pied. Cependant, de façon générale, l'espace urbain y a été aménagé davantage sous le prisme des véhicules motorisés que celui des piétons, avec des infrastructures qui peuvent nuire à la fluidité des parcours, à leur attractivité et parfois à leur sécurité. Consciente de cette problématique, la Municipalité s'engage de manière continue à rendre sa place au piéton et lui offrir des cheminements en site propre et cela depuis quasi une vingtaine d'années.

L'axe prioritaire a toujours été et reste celui de la sécurité des usagers. Pour ce faire, l'instauration de secteurs à vitesse modérée (zones 30 et zones 20) sur quasi la totalité de l'espace bâti de la Ville marque cette volonté. A cela s'ajoute l'élargissement des trottoirs existants pour avoir des gabarits garantissant le confort des piétons, ainsi que la création de nouveaux sites propres, notamment dans le périmètre du Vieux-Bourg.

En parallèle, la recherche de nouveaux itinéraires et le maillage du réseau piétonnier à travers l'échange consensuel avec les propriétaires fonciers constituent également un axe important ces dernières décennies. Ce travail perpétuel fait bénéficier la Ville de servitudes de passage à pied sur une grande partie de son territoire.

Du point de vue des cheminements, les itinéraires de loisirs sont déjà conséquents à l'intérieur de nos frontières et sur les communes voisines. Les ressources financières et humaines pour la mise en place de l'itinéraire demandé par M. Binggeli font que la Municipalité renonce à créer cette balade et préconise la mise en valeur de son patrimoine à travers le Chemin des Fontaines pour répondre au postulat.

Outre les aspects liés aux infrastructures, la promotion de la santé et de la marche à pied s'est étendue par la programmation de diverses manifestations et outils de communication grâce notamment au développement de l'Administration (délégué au sport, délégué à la santé, etc.). La Municipalité souhaite continuer ce travail, en particulier par les mesures proposées ci-dessus.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Girod



La Secrétaire adjointe suppléante :

T. Corthésy-Michielini

Annexes : - Postulat de Raphaël Grandjean, Anik Freuler et consorts, daté du 6 octobre 2022

- Postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG, daté du 17 février 2022

- Les itinéraires piétons au sein du territoire de Gland

- Servitudes de passage à pied en faveur de la Commune

- Le Chemin des Fontaines

- Le Chemin des Fontaines - Signalétiques

- Signalisation des itinéraires piétons

# ANNEXE I - Postulat de Raphaël Grandjean, Anik Freuler et consorts, daté du 6 octobre 2022

#### ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS À PIED DE LA POPULATION SUR NOTRE TERRITOIRE COMMUNAL

A toutes les époques l'homme s'est mû à pied. Ce mode de déplacement naturel constitue encore aujourd'hui une part importante des déplacements.

La marche active l'esprit, elle a un effet bénéfique sur la santé. Une activité physique régulière diminue les risques de maladies cardio-vasculaires, divers types de cancer et les dépressions. Ceci est scientifiquement prouvé. L'office fédéral du développement territorial estime que les retombées positives de la marche se montent à un milliard de francs suisses par an.

Ces raisons devraient nous encourager à accorder une part plus importante à la marche à pied dans l'aménagement du territoire et dans la planification des déplacements au sein de notre commune.

La ville de Gland est idéale pour les déplacements à pied de la population. La grande majorité des infrastructures sont situées dans un rayon de 1 km.

Nous supposons que nos concitoyens n'ont pas conscience des faibles distances et des cheminements pédestre entre leur domicile et les centres d'activités dans notre commune.

Dans le but de promouvoir les déplacements à pied dans notre commune, le présent postulat demande à la Municipalité :

- ▶ d'étudier les cheminements pédestres sécurisés entre les principaux centres d'activités à savoir les collèges, la gare, la poste, les bâtiments administratifs de la commune, le centre sportif et les autres lieux qu'elle jugera utiles.
- ▶ de baliser les itinéraires avec des panneaux indiquant le temps de déplacement à pied, éventuellement également d'autres modes de mobilité douce, entre les centres d'activités et points d'intérêts importants pour les habitants.
- ▶ de prévoir également des bancs sur les itinéraires pour permettre aux personnes âgées et à mobilité réduite de pouvoir se reposer.
- d'intégrer ces itinéraires dans le plan de mobilité de la ville de Gland afin de pouvoir améliorer en permanence la pratique de la marche à pied dans notre ville.
- de prévoir un plan de communication en s'approchant par exemple des écoles, des sociétés sportives, ou autre tel que Vivag ou tout autre moyen qu'elle jugerait utile de déployer afin de faire passer le message.
- ▶ de prévoir des actions ponctuelles, par exemple journées sans voitures, dans la mesure des compétences de la Municipalité.

Raphaël Grandjean, Anik Freuler, Samuel Freuler, Aurélien Joye, Pierre Joye, Philippe Moret, Stéphane Rosset, David Mayer, Patrick Mayer, Yann de Siebenthal

# ANNEXE II - Postulat de M. Steve Binggeli et consorts au nom du GDG, daté du 17 février 2022

#### « LA GLANDOISE : UNE PROMENADE AUTOUR DE LA VILLE POUR NOTRE BIEN-ÊTRE »

La Ville de Gland a la chance d'être dotée de plusieurs promenades qui permettent à sa population de passer du temps entre ami·e·s ou en famille, ainsi que de répondre à des besoins de santé physique et mentale. En effet, les promenades constituent une ressource naturelle essentielle à notre bien-être.

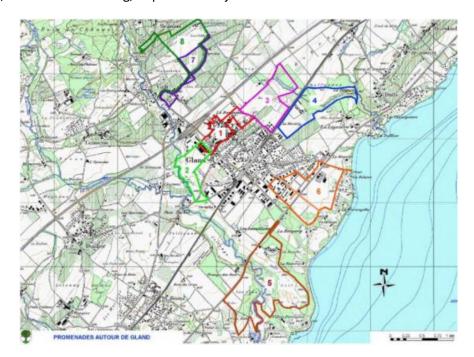
Un document de la Municipalité, proposé dans le cadre de la semaine de la Mobilité, présente huit promenades situées tout autour de la Ville. Au total, ces itinéraires ne représentent pas moins de 31 km pour environ 11h30 de balade. Parmi ces promenades, deux se trouvent en dessus de l'autoroute, trois en dessus des voies de chemin de fer et trois en dessous.

En examinant de plus près le document de la Municipalité, il est frappant de constater qu'aucun itinéraire ne permet de faire le tour de la Ville alors même qu'ils sont relativement proches les uns des autres. C'est un peu comme si chaque quartier possédait sa propre balade mais qu'aucune de ces balades n'unifiait les quartiers de la Ville.

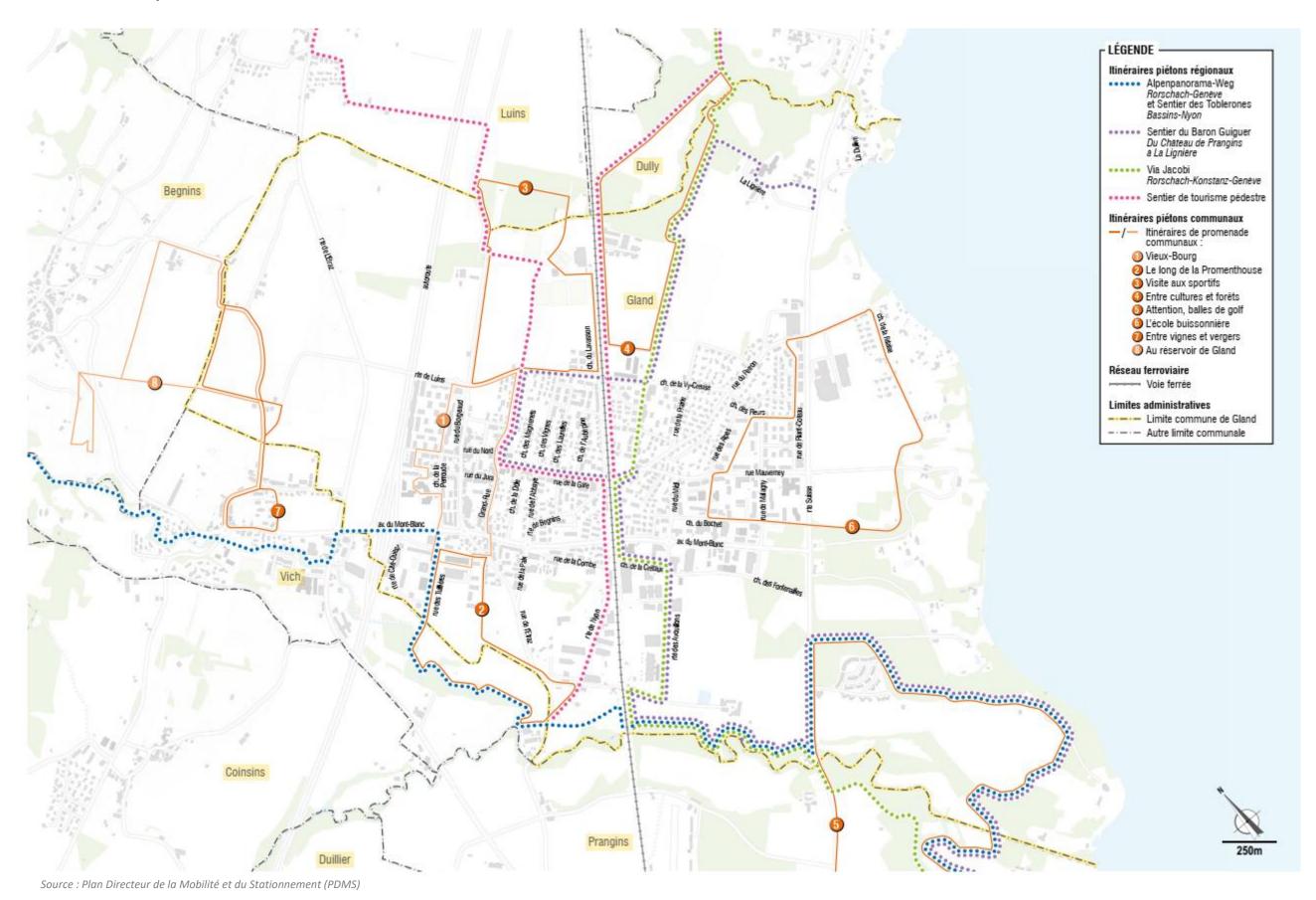
Pour remédier à cela, le présent postulat demande à la Municipalité de proposer une promenade autour de la Ville de Gland en tenant compte des éléments développés ci-après :

La promenade devrait être accessible à toutes et à tous ; elle devrait être éloignées le plus possible des routes et sécure notamment pour les enfants ; elle devrait posséder un marquage clair ; elle devrait proposer des coins repos où il serait possible de pique-niquer et de faire des grillades ; elle devrait prévoir la possibilité d'accéder à des toilettes ; elle pourrait posséder une dimension pédagogique liée à la Ville, la nature ou à l'art ; elle pourrait aussi être associée à des activités sportives (p.ex. Spring Run) ; enfin, elle devrait être « belle » et donner envie à tout un chacun de la parcourir pour apprécier toutes les facettes de notre Ville.

#### Steve Binggeli, Jérôme Frachebourg, Raphaël Grandjean



ANNEXE III - Les itinéraires piétons au sein du territoire de Gland



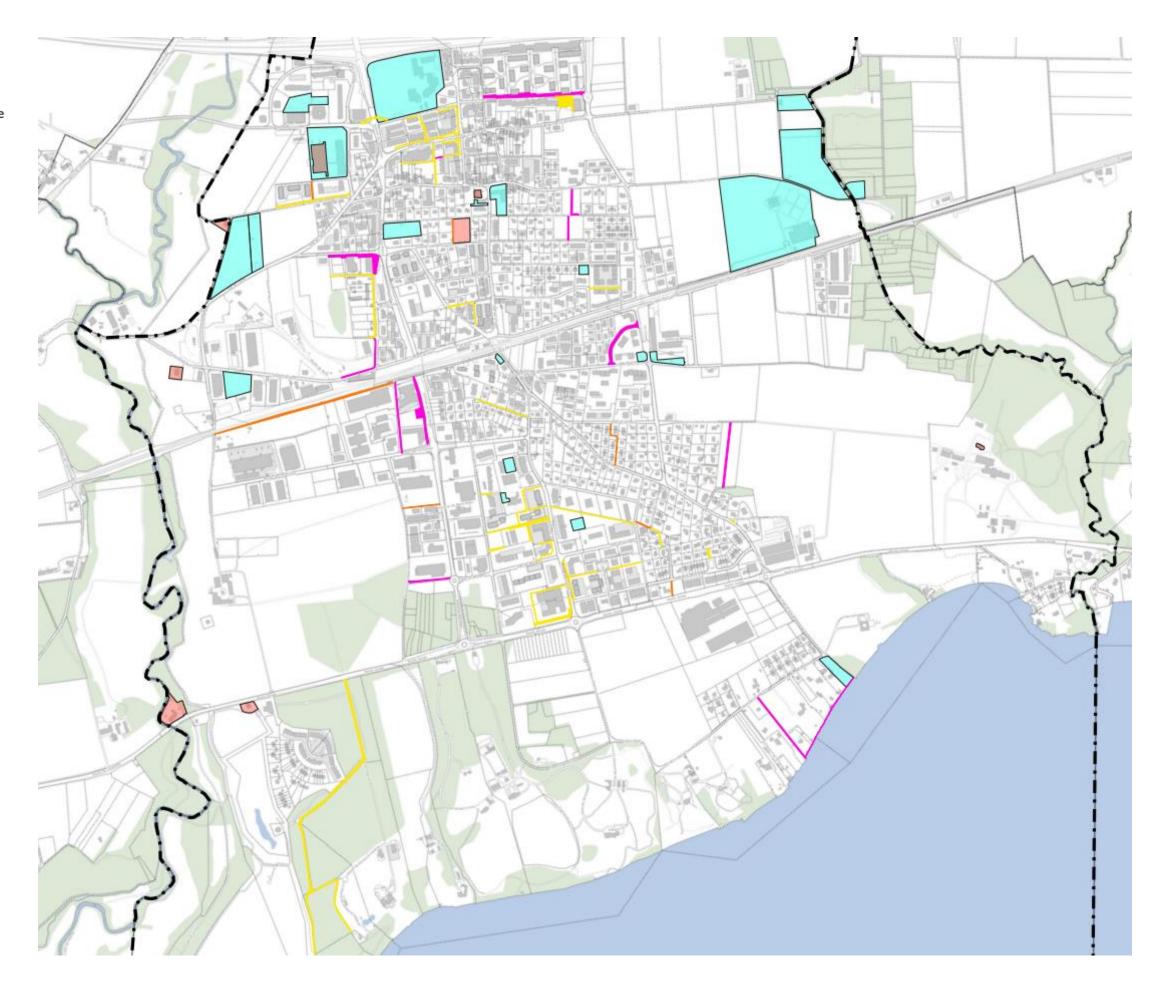
ANNEXE IV - Servitudes de passage à pied en faveur de la Commune

# Légende:

Equipements publics
Culture

Servitudes en attente
Servitudes actives

Conventions actives



**ANNEXE V - Le Chemin des Fontaines** 



LOGO



# **TEINTES**



C 80 M 10 J 45 N 0 R 161 V 154 B 50 #00A19A



C 48 M 0 J 27 N 0 R 243 V 206 B 199 #8FCEC7



ORANGE

CO M 60 J 100 N 0

R 239 V 125 B 50

#EF7D00

C 100 M 75 J 5 N 0 R 2 V 73 B 149 #024995

# TYPOGRAPHIES

typographie utilisée pour les titrages



typographie utilisée pour le temps

BEBAS NEUE REGULAR

# PANNEAU À LA GARE



# PANNEAU DIDACTIQUE

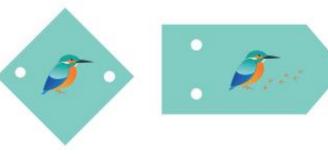


# PANNEAU D'ORIENTATION



# PANNEAUX DANS LA VILLE





MARQUAGE AU SOL





# **ANNEXE VII - Signalisation des itinéraires piétons**

LOGO

Marche ! sur le même modèle que Bouge ! et Sors !

# Marche!



Marche!







# FLÈCHAGES PIÉTONS

Système de flèchage placé dans la ville permettant aux piétons de mieux se déplacer en un clin d'oeil.

Les codes graphiques reprennent les codes du SIE et de la Ville de Gland.

# CODES GRAPHIQUES

# PANNEAUX

panneau en losange à fixer contre des paroies urbaines ou végétales



panneau en forme de flèche à fixer sur des mâts



panneau en forme de flèche avec informations (lieu + distance) à fixer sur des mâts

# TEINTE

VERT DYNAMIQUE



C 70 M 0 J 100 N 0 R 82 V 174 B 50 #4CB062

# **TYPOGRAPHIES**

typographie utilisée pour les lieux

**BEBAS NEUE BOLD** 

typographie utilisée pour le temps

BEBAS **NEUE REGULAR** 

# MARQUAGE AU SOL

marquage au sol en forme de pas sur certaines zones



